



Basketball en fauteuil roulant Canada
Dossier technique de la Division junior de l'Ouest
2019-2020 (première année du cycle des Jeux du Canada)

La saison 2019-2020 sera la première année du cycle des Jeux du Canada. Des compétitions régionales auront lieu selon une structure de 4 contre 4. Une compétition aura lieu dans les provinces de l'Est (Ont., Qc, N.-B., Î.-P.-É., N.-É., T.-N.) et une compétition se tiendra dans les provinces de l'Ouest (C.-B., Alb., Sask., Man.).

1. INSCRIPTION

- 1.1. Les équipes qui souhaitent participer aux Championnats nationaux féminins de la LCBFR seront tenues de soumettre une lettre officielle d'intention de participer et un cautionnement d'exécution (350 \$) à Basketball en fauteuil roulant Canada, d'ici le **31 janvier 2020**.
- 1.2. Les équipes doivent soumettre leurs demandes de transfert de joueuses (4.1) et d'admissibilité de nouvelles joueuses (4.3), d'ici le **7 février 2020**.
- 1.3. Les équipes doivent soumettre leur documentation d'inscription ainsi que la formation de leur équipe à Basketball en fauteuil roulant Canada **ET** au comité organisateur hôte, d'ici le **14 février 2020**.
- 1.4. Les équipes qui ne respectent pas les échéances énoncées aux paragraphes 1.1, 1.2 et 1.3 risquent de perdre leur cautionnement d'exécution ou d'avoir à renoncer à leur inscription au tournoi.

2. ÉQUIPES

- 2.1. Les équipes peuvent être subdivisées en groupes si les nombres le permettent. Une équipe provinciale peut inscrire autant de groupes qu'elle le veut dans une compétition.
- 2.2. Toutes les équipes composées de joueurs et de joueuses doivent aussi compter un homme et une femme dans leur personnel d'entraînement. Le personnel d'entraînement inclura l'entière organisation provinciale (« équipe »), peu importe le nombre de groupes inscrits.
- 2.3. Un groupe doit compter au moins 5 joueurs et un entraîneur présent pour être admissible à participer aux matchs des Championnats régionaux juniors 4 contre 4.
- 2.4. Les équipes ou groupes peuvent compter autant de joueurs qu'elles ou qu'ils le veulent sur leur liste, mais les noms de seulement 8 joueurs doivent figurer sur la feuille de pointage à chaque match aux Championnats régionaux juniors 4 contre 4.
- 2.5. Les athlètes peuvent jouer pour un groupe seulement, à un Championnat régional junior 4 contre 4.
- 2.6. Les entraîneurs ne peuvent entraîner qu'un groupe à des Championnats régionaux juniors 4 contre 4.

3. CLASSIFICATION

- 3.1. Le système de classification (1,0) à (4,5) de Basketball en fauteuil roulant Canada sera utilisé.
- 3.2. Les athlètes non handicapées sont classifiées (4,5).
- 3.3. Le nombre total de points sur le terrain ne doit pas dépasser 12,0 points, sauf ce qui suit :
- 3.4. une équipe aura droit à 1 point supplémentaire sur le terrain pour toute joueuse sur le terrain.

4. ADMISSIBILITÉ

4.1. Joueurs :

- 4.1.1. Pour être admissible dans la Division junior, un athlète doit être né le **1^{er} janvier 1999** ou après. Ce règlement est conforme à celle sur les groupes d'âge des Jeux du Canada.
- 4.1.2. Le V.-P. national et le commissaire du basketball junior doivent approuver tout transfert de joueurs d'une **équipe** à une autre, durant et **entre** les saisons (conformément aux règlements sur l'admissibilité des Jeux du Canada). Pour changer d'équipe, les joueurs doivent obtenir la permission de leur équipe originale. Les politiques sur le transfert des Jeux du Canada doivent être respectées durant la période quadriennale.

4.2. Entraîneurs et personnel d'équipe

4.2.1. Certification

- 4.2.1.1. L'entraîneur en chef de la formation officielle de l'équipe doit être entièrement certifié dans le contexte Compétition-Introduction, en vertu du Programme national de certification des entraîneurs, d'ici la **date limite d'inscription (1.4)**.
- 4.2.1.2. L'entraîneur adjoint de la formation officielle de l'équipe doit avoir le statut formé dans le contexte Compétition-Introduction, en vertu du Programme national de certification des entraîneurs, d'ici la **date limite d'inscription (1.4)**.

Année	Entraîneur en chef	Entraîneur adjoint
2019-20	Certifié – Compétition Introduction	Formé – Compétition Introduction
2020-21	Certifié – Compétition Introduction	Certifié – Compétition Introduction
2021-22	Formé – Compétition Development	Certifié avancé – Compétition Introduction
2022-23	Certifié – Compétition Development	Formé – Compétition Development

4.2.2. Formation

- 4.2.2.1. Tous les entraîneurs et le personnel d'équipe doivent suivre le programme de formation en matière d'éthique de Respect et sport pour leaders d'activités, d'ici la **date limite d'inscription (1.4)**, afin d'être présents au banc à tout événement sanctionné par BFRC.

4.2.3. Vérification

- 4.2.3.1. Tous les entraîneurs et le personnel d'équipe doivent présenter des preuves

de vérifications valides du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables, au siège social de BFRC, d'ici la **date limite d'inscription (1.4)**, afin d'être présents au banc à tout événement sanctionné de BFRC.

4.2.3.2. Tous les entraîneurs doivent effectuer le module d'apprentissage en ligne sur [les commotions cérébrales, intitulé Prendre une tête d'avance](#) de l'Association canadienne des entraîneurs, d'ici la date limite d'inscription **(1.4)**, afin d'être présents sur le banc à tout événement sanctionné par BFRC.

4.2.3.3. Conformément à la politique sur la vérification de BFRC, ces documents seront valides pour 3 ans.

4.3. Le V.-P. national et le commissaire du basketball junior, en consultation avec le bureau national, décideront de l'admissibilité au besoin.

5. COMPÉTITION

5.1. À moins d'indication contraire, [les règlements de l'I.W.B.F.](#) s'appliqueront.

5.2. Le match doit être joué sur un terrain régulier de basketball (de la dimension du terrain pour les écoles secondaires ou plus grand), à moins d'indication contraire des entraîneurs en chef provinciaux et d'approbation du Comité national.

5.3. Un chronomètre de 24 secondes sera utilisé.

5.4. Après que le ballon a touché l'anneau à la suite d'un tir au panier raté, lors d'un dernier ou unique lancer franc ou durant une passe, le chronomètre sera remis à 14 secondes, si l'équipe qui reprend contrôle du ballon est la même équipe qui avait le contrôle du ballon avant qu'il ne touche l'anneau.

5.5. Le match sera arbitré par deux arbitres.

5.6. Quatre quarts de 7 minutes chacun seront joués, avec arrêt du chronomètre. Une mi-temps de 5 minutes sera accordée et au moins 10 minutes seront allouées pour l'échauffement.

5.7. Chaque équipe aura droit à un temps mort durant la première mi-temps et deux temps morts durant la deuxième mi-temps avec un maximum d'un de ces temps morts durant la dernière minute de la deuxième mi-temps (durant l'arrêt de jeu).

5.8. Chaque équipe aura droit à un temps mort par période supplémentaire si de telles périodes sont exigées.

5.9. Un joueur qui a commis 4 fautes sera disqualifié du match.

5.10. Une équipe se trouve en situation de faute d'équipe lorsqu'elle a commis 4 fautes dans un quart.

5.11. Il n'y aura pas d'infraction à la règle des 8 secondes.

5.12. Il n'y aura pas de règle sur le retour en zone.

5.13. L'arbitre ne sera pas tenu de manier le ballon pour les décisions concernant le ballon hors jeu.

6. STRUCTURE DE LA COMPÉTITION

- 6.1. Les tournois régionaux juniors se dérouleront en fonction de la structure suivante pour le groupe de 2020-2023. Il y aura un examen officiel du protocole du 4 contre 4 après la première année, afin d'apporter toute modification nécessaire pour 2021.

Année	Structure	Modifications
2020	4 contre 4 – tout le terrain	
2021	4 contre 4 – tout le terrain	
2022	5 contre 5 – tournoi de sélection	
2023	Jeux du Canada	

7. UNIFORME DE COMPÉTITION

- 7.1. Toutes les équipes doivent avoir un uniforme de couleur « blanche » et un uniforme de couleur « foncée ».
- 7.2. La première équipe nommée sur l'horaire est l'équipe locale et doit porter l'uniforme de couleur blanche.
- 7.3. Les uniformes comprennent les chandails, les camisoles et les shorts ou pantalons. Les camisoles doivent être de la même couleur dominante que les chandails. Les shorts ou pantalons peuvent être d'une couleur différente des chandails.
- 7.4. Les équipes devront renoncer à leur cautionnement d'exécution si elles ne peuvent satisfaire aux exigences de l'uniforme de compétition.

8. ÉQUIPEMENT

- 8.1. Ballon du jeu : le ballon du tournoi sera le ballon Molten de grosseur 7.
- 8.2. Les fauteuils roulants des athlètes ne peuvent arborer d'autres logos que celui du fabricant, l'écusson de l'équipe ou les logos de commanditaires d'athlètes. Tous les autres logos doivent être enlevés ou dissimulés pour les championnats nationaux féminins de la LCBFR. Il sera interdit aux athlètes de pénétrer sur le terrain avant que les logos ne soient recouverts ou enlevés.

9. CONTRÔLE DE DOPAGE

Le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) peut effectuer au hasard des tests de dopage à ces Championnats. Le CCES est autorisé à procéder à la collecte d'échantillons d'urine conformément au Programme canadien antidopage, adopté par Basketball en fauteuil roulant Canada.

Plus de renseignements sur le Centre canadien pour l'éthique dans le sport se trouvent à l'adresse <http://www.cces.ca/>.